

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de l'environnement et de la protection des espaces
Arrêté D3-2008 n°680

**Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
des bassins versants du Layon et de l'Aubance**

**Commission locale de l'eau
Modificatif**

ARRETE

**Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 212-4 et R 212-29,
R 212-30 et R 212-31 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral (Maine-et-Loire, Deux-Sèvres) D3-97 n° 1130 des
3 août et 4 septembre 1995 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des
eaux des bassins versants du Layon et de l'Aubance ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-96 n° 903 du 10 septembre 1996 modifié portant
création de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux
des bassins versants du Layon et de l'Aubance ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-2008 n° 626 du 4 novembre 2008 portant
renouvellement de la composition de ladite commission ;

Vu la délibération du 24 novembre 2008 par laquelle le Conseil général de Maine-
et-Loire a désigné son représentant au sein du collège des collectivités territoriales et de
leurs groupements et des établissements publics locaux ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

Arrête :

Art. 1^{er} : l'article 1er de l'arrêté préfectoral D3-2008 n° 626 du 4 novembre 2008 portant
renouvellement de la composition de la Commission locale de l'eau du schéma
d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants du Layon et de l'Aubance est
complété comme suit :

1) Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux (22 membres) :

...

Conseil général de Maine-et-Loire :

M. Alain LAURIOU

...

Art. 2 : Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

Art .3: Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres et mis en ligne sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr .

Fait à ANGERS, le 3 décembre 2008

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

Signé : Louis LE FRANC